

Atelier : bilan des années BLANQUER

1. Première analyse : la complexité du ministre BLANQUER oscillant entre modernisme (la place des neurosciences), profusion d'idées et profond conservatisme. Voir aussi le lien subtil entre BLANQUER et MACRON. Ampleur du « détricotage » de ce qu'avaient tenté ses prédécesseurs. Considérer aussi que la gauche enseignante avait préalablement combattu sans discontinuer la gauche gouvernementale, d'où le boulevard ouvert à BLANQUER et son succès auprès de l'opinion publique (au moins dans un premier temps). En revanche, une profession désenchantée, découragée et démobilisée, et une crise du recrutement.
2. Une loi sur « l'École de la confiance » et la montée d'une profonde défiance, la casse du paritarisme et une multiplication des injonctions du sommet vers la base. D'où les analyses de Claude LELIEVRE désignant le système BLANQUER comme une forme de bonapartisme. Les discours sur l'autonomie ne font plus illusion. Le sentiment que si Macron est réélu, l'éventuel successeur de BLANQUER s'inscrira dans une forte continuité conservatrice.
3. Les réformes engagées ainsi que la crise sanitaire ont entraîné des décisions ou des effets parfois contradictoires
Quelques exemples:
 - Création « des familles de métiers » dans la voie professionnelle mais des orientations en LP toujours aussi peu choisies (le candidat boucher orienté en boulangerie...)
 - Volonté de renforcer la formation sur des points essentiels mais appel à un nombre de contractuels de plus en plus élevé et de moins en moins formés.
 - Réduction des moyens horaires en lycée mais attribution de dotations spécifiques distribuées sans transparence ni justification, qui ne trouvent pas toujours leur place dans les emplois du temps des enseignants et des élèves.
4. Quelques propositions :
 - réactiver les positions défendues par Éducation & Devenir, par exemple à partir du livre sur les 30 ans d'E&D (2014)
 - travailler des propositions sur le temps de travail des personnels (facilitant les temps de concertation) et la revalorisation des salaires
 - recréer un « haut conseil de l'éducation » (membres désignés par le Parlement ?) afin de garantir continuité et pérennité de l'action ;
 - renforcer nos partenariats, notamment avec le CRAP et la Ligue de l'enseignement.